

REGLEMENT INTERIEUR DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) Ecoles de FARAMANS - JOYEUX

FONCTIONNEMENT

- LES TAP se dérouleront dans chaque école aux horaires suivants :
 - Faramans : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h20
 - Joyeux : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h15
- Chacun des participants (animateurs, parents, responsables) est tenu de respecter les horaires pour le bien être de l'enfant.
- Les TAP se dérouleront dans les locaux scolaires ou équipements municipaux.
- A l'issue de la prise en charge TAP :
 - soit l'enfant est confié à ses parents ou à la personne habilitée conformément à la fiche de renseignements ;
 - soit l'enfant utilise le transport scolaire ;
 - soit l'enfant rejoint la garderie.

Seuls les enfants d'âge élémentaire ayant l'autorisation du parent responsable pourront rentrer non accompagnés.

INSCRIPTIONS

- L'enfant sera inscrit pour l'année complète ou pour une période définie (période entre deux vacances scolaires). En cas d'inscription pour une période définie, il sera nécessaire de remplir une nouvelle fiche d'inscription pour la période suivante.
- Les parents s'engagent à ce que l'enfant soit présent tout au long de la période choisie.
- Afin d'organiser au mieux les modalités de sortie de l'école, la fiche d'inscription doit être retournée même si l'enfant ne participe pas au TAP.

***Tout enfant non inscrit ne pourra pas intégrer les TAP,
et sera donc sous la responsabilité des parents.***

COMPORTEMENT

- Enfants, parents responsables, professionnels adopteront un comportement correct et civique, à l'attention des autres et du matériel mis à disposition.
- En cas de conduite perturbant le bon déroulement des activités, les municipalités se réservent le droit de prendre toute disposition utile.

